



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE REGION

N° 50 Spécial ARS – 2013

*Fixant les objectifs quantifiés de l'offre de soins de
la région Auvergne par territoire de santé, par
activité de soins et par équipement matériel lourd au
10 juillet 2013.*

15 juillet 2013



18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 03
Internet : <http://www.auvergne.pref.gouv.fr> – Courriel : sgar@auvergne.pref.gouv.fr



ARRETE N° 2013-313

Fixant les objectifs quantifiés de l'offre de soins de la région Auvergne par territoire de santé, par activité de soins et par équipement matériel lourd au 10 juillet 2013

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1432-2, L 1434-9, L 6122-1, L 6122-9, L 6121-2, L 6122-10, R 6121-4, R 6212-4-1, R 6121-5, R 6122-25, R 6122-26, R 6122-30, D 6121-6, D 6121-7, D 6121-9 et D 6121-10,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le plan stratégique régional de santé de la région Auvergne, adopté par arrêté n°2011-429 du 25 novembre 2011,

Vu l'arrêté n°2012-53 du 28 mars 2012 relatif à l'adoption du schéma régional de prévention, du schéma régional d'organisation médico-sociale et du schéma régional d'organisation des soins, deuxièmes composantes du projet régional de santé,

Vu l'arrêté ARS n° 2012-67 du 6 avril 2012, relatif à l'adoption des programmes régionaux : programme régionale de télémédecine, programme régional d'accès à la prévention et aux soins, programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, programme d'appui à l'offre libérale de premier recours, programme d'initiative régionale « contribuer à la réduction des principaux facteurs de risque pour la santé des Auvergnats, et programme dédié au parcours de la personne âgée et à l'accompagnement de la dépendance, troisièmes composantes du projet régional de santé,

Vu l'arrêté ARS n° 2013-45 du 11 février 2013 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation présentées en application des articles L 6122-1 et L 6122-9 du Code de la Santé Publique pour l'année 2013,

Vu l'arrêté ARS n° 2013-58 du 28 février 2013, relatif à l'adoption de la révision du schéma régional d'organisation des soins, deuxième composante du projet régional de santé,

Vu l'arrêté ARS n° 2013-103 du 24 avril 2013 fixant un besoin exceptionnel pour l'activité de Chirurgie ambulatoire en Auvergne,

ANNEXE I

Au **10 juillet 2013** le bilan des objectifs quantifiés pour les activités de soins suivantes dont l'autorisation relève de la compétence de l'agence régionale de santé d'Auvergne au titre du SROS 2012 - 2016 s'établit ainsi :

Période de réception des demandes : 1er août au 30 septembre 2013

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
CHIRURGIE : HOSPITALISATION A TEMPS COMPLET :	ALLIER	6	5 à 6	NON
	CANTAL	3	3	NON
	HAUTE LOIRE	3	2 à 3	NON
	PUY DE DOME	10	9	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
CHIRURGIE : HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL :	ALLIER	6	5 à 6	NON
	CANTAL	3	3	NON
	HAUTE LOIRE	3	2 à 3	NON
	PUY DE DOME	10*	10	NON

*Par ailleurs, un besoin exceptionnel pour l'activité de chirurgie ambulatoire a été constaté sur le territoire du Puy de Dôme, par arrêté n°2013-103 du 24 avril 2013.

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
MEDECINE : HOSPITALISATION A TEMPS COMPLET :	ALLIER	8	8	NON
	CANTAL	7	6	NON
	HAUTE LOIRE	7	7	NON
	PUY DE DOME	14	14	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
MEDECINE : HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL :	ALLIER	4	8	OUI
	CANTAL	2	6	OUI
	HAUTE LOIRE	3	7	OUI
	PUY DE DOME	6	8	OUI

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
MEDECINE D'URGENCE : Structure d'Accueil	ALLIER	4	3	NON
	CANTAL	3	3	NON
	HAUTE LOIRE	2	2	NON
	PUY DE DOME	6	6	NON
Structure des Urgences Pédiatriques	PUY DE DOME	1	1	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
MEDECINE D'URGENCE : SAMU	ALLIER	1	1	NON
	CANTAL	1	1	NON
	HAUTE LOIRE	1	1	NON
	PUY DE DOME	1	1	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
MEDECINE D'URGENCE: SMUR	ALLIER	3	3	NON
	CANTAL	3	3	NON
	HAUTE LOIRE	2	2	NON
	PUY DE DOME	5	5	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
REANIMATION	ALLIER			
- ADULTES		3	3	NON
- Pédiatriques		0	0	NON
	CANTAL			
- ADULTES		2	1	NON
- Pédiatriques		0	0	NON
	HAUTE LOIRE			
- ADULTES		1	1	NON
- Pédiatriques		0	0	NON
	PUY DE DOME			
- ADULTES		4	4	NON
- Pédiatriques		1	1	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
SOINS LONGUE DUREE : HOSPITALISATION A TEMPS COMPLET :	ALLIER	4	4	NON
	CANTAL	5	5	NON
	HAUTE LOIRE	5	5	NON
	PUY DE DOME	8	8	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
SOINS LONGUE DUREE : HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL :	ALLIER	0	0	NON
	CANTAL	0	0	NON
	HAUTE LOIRE	0	0	NON
	PUY DE DOME	0	0	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
SSR : HOSPITALISATION A TEMPS COMPLET :	ALLIER	11	10 à 11	NON
	CANTAL	8	8	NON
	HAUTE LOIRE	12	7	NON
	PUY DE DOME	18	15 à 17	NON

Activité de soins	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
SSR : HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL :	ALLIER	4	6	OUI
	CANTAL	4	8	OUI
	HAUTE LOIRE	2	5	OUI
	PUY DE DOME	8	15 à 17	OUI

Activité de soins : TRAITEMENT DU CANCER	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
	ALLIER			
-CHIMIOThERAPIE		5	5 à 6	OUI
- Radiothérapie		2	2	NON
- CURIETHERAPIE		0	0	NON
- RADIOELEMENTS		0	0	NON
	CANTAL			
-CHIMIOThERAPIE		2	2	NON
- Radiothérapie		1	1	NON
- CURIETHERAPIE		0	0	NON
- RADIOELEMENTS		0	0	NON
	HAUTE LOIRE			
-CHIMIOThERAPIE		1	1	NON
- Radiothérapie		1	1	NON
- CURIETHERAPIE		0	0	NON
- RADIOELEMENTS		0	0	NON
	PUY DE DOME			
-CHIMIOThERAPIE		5	5	NON
- Radiothérapie		2	2	NON
- CURIETHERAPIE		1	1	NON
- RADIOELEMENTS		1	1	NON

Activité de soins : TRAITEMENT DE L'IRC	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
	ALLIER			
- HEMODIALYSE EN CENTRE		3	3	NON
- Dialyse médicalisée		2	3	OUI
- AUTO DIALYSE SIMPLE OU ASSISTEE		3	3	NON
- HEMODIALYSE A DOMICILE (PERITONEALE)		3	3	NON
- Centre pour enfant		0	0	NON
	CANTAL			
- HEMODIALYSE EN CENTRE		1	1	NON
- Dialyse médicalisée		0	2	OUI
- AUTO DIALYSE SIMPLE OU ASSISTEE		3	3	NON
- HEMODIALYSE A DOMICILE (PERITONEALE)		1	1	NON
- Centre pour enfant		0	0	NON
	HAUTE LOIRE			
- HEMODIALYSE EN CENTRE		1	1	NON
- Dialyse médicalisée		1	2	OUI
- AUTO DIALYSE SIMPLE OU ASSISTEE		4	4	NON
- HEMODIALYSE A DOMICILE (PERITONEALE)		1	2	OUI
- Centre pour enfant		0	0	NON
	PUY DE DOME			
- HEMODIALYSE EN CENTRE		2	2	NON
- Dialyse médicalisée		2	6	OUI
- AUTO DIALYSE SIMPLE OU ASSISTEE		6	6	NON
- HEMODIALYSE A DOMICILE (PERITONEALE)		1	1	NON
- Centre pour enfant		1	1	NON

Activité de soins : PSYCHIATRIE ADULTES	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
- HOSPITALISATION COMPLETE	ALLIER	4	4	NON
- Hospitalisation de jour		6	6	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		3	3	NON
- Appartements thérapeutiques		2	2	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		3	3	NON
- HOSPITALISATION COMPLETE	CANTAL	2	2	NON
- Hospitalisation de jour		2	2	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		1	1	NON
- Appartements thérapeutiques		0	0	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		1	1	NON
- HOSPITALISATION COMPLETE	HAUTE LOIRE	1	1	NON
- Hospitalisation de jour		3	3	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		0	0	NON
- Appartements thérapeutiques		0	0	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		0	0	NON
- HOSPITALISATION COMPLETE	PUY DE DOME	6	6	NON
- Hospitalisation de jour		17	17	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		1	1	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		1	1	NON
- Appartements thérapeutiques		0	0	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		0	0	NON

Activité de soins : PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE	Territoire de santé	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	Nombre d'implantations arrêtées 2016	Nouvelles demandes recevables au titre des implantations
- HOSPITALISATION COMPLETE	ALLIER	1	1	NON
- Hospitalisation de jour		3	3	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		3	3	NON
- Appartements thérapeutiques		1	1	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		0	0	NON
- HOSPITALISATION COMPLETE	CANTAL	1	1	NON
- Hospitalisation de jour		1	1	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		1	1	NON
- Appartements thérapeutiques		0	0	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		0	0	NON
- HOSPITALISATION COMPLETE	HAUTE LOIRE	1	1	NON
- Hospitalisation de jour		3	3	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		0	0	NON
- Appartements thérapeutiques		0	0	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		0	0	NON
- HOSPITALISATION COMPLETE	PUY DE DOME	2	2	NON
- Hospitalisation de jour		3	3	NON
- HOSPITALISATION DE NUIT		0	0	NON
- ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE		3	3	NON
- Appartements thérapeutiques		1	1	NON
- CENTRE DE CRISE		0	0	NON
- CENTRE DE POST CURE		0	0	NON

**ACTIVITES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE TROIS TERRITOIRES
(Nord, centre et sud Auvergne)**

NORD AUVERGNE	Nombre d'implantations		Nouvelles demandes recevables
	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	2016	
ACTIVITES DE SOINS :			
CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
Rythmologie interventionnelle	1	1	NON
Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte	1	1 à 2	OUI
CHIRURGIE CARCINOLOGIQUE			
Digestive	6	3 à 6	NON
Sein	4	3 à 4	NON
Urologique	4	3 à 4	NON
Thorax	0	0	NON
Gynécologie	4	3 à 4	NON
ORL maxillo-faciale	0	0	NON

CENTRE AUVERGNE ACTIVITES DE SOINS :	Nombre d'implantations		Nouvelles demandes recevables
	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	2016	
CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
Rythmologie interventionnelle	2	2	NON
Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte	2	2	NON
CHIRURGIE CARCINOLOGIQUE			
Digestive	6	6	NON
Sein	3	3	NON
Urologique	4	4	NON
Thorax	1	1	NON
Gynécologique	4	4	NON
ORL maxillo-faciale	4	4	NON

SUD AUVERGNE	Nombre d'implantations		Nouvelles demandes recevables
ACTIVITES DE SOINS	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	2016	
CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
Rythmologie interventionnelle	0 à 1	0 à 1	OUI
Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte	1	1	NON
CHIRURGIE CARCINOLOGIQUE			
Digestive	5	4	NON
Sein	3	3	NON
Urologique	2	2	NON
Thorax	0	0	NON
Gynécologique	2	2	NON
ORI maxillo-faciale	2	2	NON

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE DANS UN CADRE REGIONAL

AUVERGNE	Nombre d'implantations		Nouvelles demandes recevables
ACTIVITES DE SOINS	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	2016	
Hospitalisation à domicile			
Hospitalisation à domicile	9	9	NON
AMP	-	-	
AMP ACTIVITES CLINIQUES	2	2	NON
AMP ACTIVITES BIOLOGIQUES	2	2	NON
RECUEIL TRAITEMENT DES GAMETES	2	2	NON
Diagnostic pré-natal	2	2	NON
Examen des caractéristiques génétiques	-	-	
Laboratoires autorisés	3	3	NON

ANNEXE II

Au 10 juillet 2013 le bilan des objectifs quantifiés pour les équipements matériels lourds dont l'autorisation relève de la compétence de l'agence régionale de santé d'Auvergne au titre du SROS 2012 - 2016 s'établit ainsi :

Période de réception des demandes : 1er août au 30 septembre 2013

AUVERGNE	Nombre d'implantations		Nouvelles demandes recevables	Nombre d'appareils		Nouvelles demandes recevables
	Nombre d'implantations autorisées actualisées au 10/07/2013	2016		Au titre des implantations	Nombre d'appareils autorisés au 10/07/2013	
Caméra à scintillation	10	10	NON	10	10	NON
Scanners	20	20	NON	21	21	NON
IRM	9	10	OUI	13	16	OUI
Tomographe	1	1	NON	2	2	NON
Caissons hyperbare	0	0	NON	0	0	NON
Cyclotron	0	0	NON	0	0	NON

agir en Semble pour la santé de tous

16

Adresse : 60, avenue de l'Union Soviétique - 63057 Clermont-Ferrand cedex 01

Tél. : 04 73 74 43 00 courriel : ars.auvergne.secretaire@ars.sante.fr site : www.ars.auvergne.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public relevant du ministère de la Santé. Elle est placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'enseignement supérieur, des professions égales et des professions réglementées.